

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213302482-20220630-DEL_2022_23-DE



LISTRAC-MÉDOC

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 14
- Votants : 22
- Procuration(s) : 8
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

Date de convocation

23/06/2022

DEL 2022_23**DÉLIBÉRATION 2022-23 – Approbation de la révision à modalités allégées n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 19h les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Listrac-Médoc tout en respectant les mesures sanitaires, sous la présidence de Mme le Maire, Aurélie TEIXEIRA.

Convoqués : AGUILAR Jérôme, ARDOUIN Aurore, BAUDOUX Bruno, BROHAN Marie-Line, CHAZEAU Jean-Luc, DARVES Aline, FAYOLLE-LUSSAC Lucie, GUINANT Valérie, ICART Hervé, LACOUME Bernard, LEMOUNEAU André, LE GRAND Sandra, LESCARRET Amandine, LLORCA Loïc, LOUBANEY Christophe, MENGUÉ Danielle, MOREL Pascal, NACIMIENTO Loïc, POUJEAU Marie-Claire, PRADEAU Joël, REYSSIE Gaëlle, WILLIOT Michaël.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : M. AGUILAR à Mme FAYOLLE-LUSSAC, M. BAUDOUX à Mme REYSSIE, Mme LE GRAND à M. MOREL, Mme LESCARRET à Mme BROHAN, Mme MENGUE à Mme TEIXEIRA, M. LOUBANEY à M. CHAZEAU,

Absent(e)(s) : M. LACOUME

Secrétaire de séance : Mme DARVES

URBANISME

DÉLIBÉRATION 2022-23 – Approbation de la révision à modalités allégées n°1 du Plan Local d'Urbanisme**Le Conseil Municipal :**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
- Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-34, R.153-20 et R.153-21 ;
- Vu** le Schéma de cohérence territoriale Médoc 2033 ;
- Vu** le plan local d'urbanisme approuvé le 21 septembre 2005, révisé le 7 juin 2018 ;
- Vu** les délibérations n°2018-061, 2018-061B, 2018-061C du 12 octobre 2018 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, selon la procédure alléguée prévue par l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;
- Vu** la décision de la Mission Régionale d'Évaluation Environnementale (MRAE) du 13 octobre 2020 portant dispense de réalisation d'une évaluation environnementale à l'issue d'un examen au cas par cas ;
- Vu** le projet de Révision alléguée du PLU pour le projet d'hébergements touristiques au lieu-dit « Peysoup »
- Vu** le bilan de la concertation,
- Vu** la délibération 2021_64 du conseil municipal en date du 30 juillet 2021 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision à modalités allégées,
- Vu** le compte-rendu de la réunion du 11 février 2022 au cours de laquelle a été effectué un examen conjoint du projet de révision du plan local d'urbanisme par les services de l'Etat et les personnes publiques associées,
- Vu** l'avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 23 mai 2022 au mercredi 8 juin 2022, ensemble les conclusions, le rapport et l'avis du commissaire-enquêteur,

Considérant que le projet de plan arrêté n'a fait l'objet d'aucune modification à la suite de l'enquête publique,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLOX

ID : 033-213302482-20220630-DEL_2022_23-DE

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **Approuve** la révision à modalités allégées n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée au préfet. Conformément aux articles R.153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée durant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

ADOPTÉ

Votants : 22	Abstentions : 0	Exprimés : 22	Pour : 22	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

*Fait à Listrac-Médoc les jours, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme*

**Le Maire
Aurélie TEIXEIRA**

